

# Rétablissement de la continuité écologique sur le Chéran 2020

**Une action financée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le département de la Haute-Savoie qui contribue à consolider la labellisation du Chéran « Site rivières sauvages » obtenue en 2019.**

Montant des études préalables  
**66 480,74 € HT – 81 370,80 € TTC**

Montant des travaux  
**484 171,85 € HT – 581 006,22 € TTC**

Montant du suivi pluriannuel de l'impact  
de l'effacement  
**87 270 € HT – 104 724 € TTC**

**Montant total de l'opération**  
**638 922,59 € HT – 767 101,02 € TTC**

## Financement

**Agence de l'eau RMC – 424 231,05 € soit 66,50% du montant total HT de l'opération**

**Département de la Haute-Savoie – 79 731,38 € soit 12,50% du montant total HT de l'opération**

**SMIAC – 137 303,34 € soit 21 % du montant total de l'opération**



### Restaurer la continuité écologique, pourquoi faire ?

La restauration de la continuité écologique vise à retrouver des rivières vivantes, dynamiques et fonctionnelles, capables de rendre de multiples services.

#### **Rétablir la continuité écologique, c'est permettre :**

- La libre circulation des organismes vivants (*poissons, invertébrés,*) et leur accès aux zones de reproduction, de croissance, d'alimentation ou d'abri.
- Le transport naturel des sédiments de l'amont à l'aval du Chéran.
- Le bon fonctionnement des lieux de reproduction, d'alimentation, de repos, souvent situés au sein des végétaux aquatiques ou sous les blocs de pierre au fond des cours d'eau.
- De rétablir les connexions latérales avec les réservoirs biologiques (ruisseaux affluents, zones humides, forêt alluviale...).

Dans le cas du Chéran à Rumilly, l'effacement du barrage de l'Aumône a redonné cette dynamique naturelle à la rivière. Les graviers transportés par le Chéran depuis les Bauges peuvent désormais continuer leur route et participer à la diversification des habitats aquatiques dans les gorges du Chéran à Rumilly. Les poissons du bas Chéran autrefois bloqués par le seuil, peuvent remonter la rivière depuis la confluence avec le Fier vers les zones refuges situées en amont du Chéran.

**Le Chéran en retrouvant son lit et sa pente naturelle sera moins impactant pour les berges, sera mieux oxygéné et permettra ainsi une meilleure autoépuration des eaux. Sa dynamique retrouvée limitera le réchauffement de l'eau dû au changement climatique.**

L'effacement de cet ouvrage de 4m de haut, a permis de redonner sa dynamique naturelle au Chéran et assurer la libre circulation des poissons depuis la confluence avec le Fier vers les zones refuges situées en amont. Le Chéran sera moins impactant pour les berges, mieux oxygéné, sa dynamique retrouvée limitera le réchauffement de l'eau dû au changement climatique.



# Rétablissement de la continuité écologique sur le Chéran

## 2020



### Le Chéran a retrouvé sa vraie nature

L'implantation, au fil du temps, de moulins, puis d'usines électriques et enfin de la station d'épuration de Rumilly a considérablement réduit l'**espace de liberté du Chéran** sur ce site déjà très encaissé entre les falaises de molasse.

**Les travaux de restauration de la continuité écologique réalisés en 2020 ont également permis de réhabiliter une partie de l'espace de mobilité originel du Chéran.**

Le Chéran en retrouvant son équilibre naturel, peut maintenant déborder sans dommages et se connecter avec les milieux annexes à la rivière.

Pendant les crues, la forêt alluviale (*présente naturellement en rive droite du Chéran*) et la zone humide recréée en rive gauche servent ainsi de zones refuges en attendant la décrue.

Tout au long de l'année, le Chéran et ses annexes constituent une mosaïque d'habitats naturels remarquables, garants d'une biodiversité retrouvée....

#### Espace de liberté du Chéran...Késako ?

Dans les gorges du Bas Chéran, le lit de la rivière, constitué d'alluvions apportées depuis les Bauges, peut changer périodiquement de place à la faveur des crues (*le Chéran hésite en quelque sorte*). Le « couloir » où peut se déplacer le lit mineur du Chéran est appelé « espace de liberté de la rivière ».

Ces « divagations » sont sources de diversité et de qualité de l'écosystème. C'est un équilibre très fragile que peuvent remettre en cause des travaux de modification du lit de la rivière (enrochements, digues, aménagements, ...).

Une bonne gestion de la rivière devrait chercher à préserver, et même à restaurer, l'espace de liberté de son lit pour un bon fonctionnement hydrologique et morphologique gage d'un bon état écologique des eaux.

# Rétablissement de la continuité écologique sur le Chéran

## 2020

### Structures et personnalités présentes, représentées et/ou excusées:

- Comité de bassin RMC
  - Martial SADDIER, président excusé
- Agence de l'eau RMC
  - Laurent ROY directeur excusé
  - Philippe RICHARD excusé
- Département de la Haute-Savoie
  - Martial SADDIER président excusés
- Rumilly Terre de Savoie
  - Jean Pierre LACOMBE, présent
- Commune de Rumilly
  - Christian HEISON , présent
- Grand ANNECY
  - Frédérique LARDET excusée
  - Eric PEUGNIEZ, Conseiller communautaire délégué - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (et élu du SMIAC) présent
- Association du réseau des rivières sauvages et Fonds pour la conservation des rivières sauvages
  - Marie Pierre MEDOUGA présidente de l'association et Martin ARNOULD président du Fonds excusés représentés par Benjamin BULLE secrétaire de l'Association et membre fondateur du Fonds pour la conservation des rivières sauvages
- Comité départemental de canoë Kayak
  - Patrick OROSZ, présent
- Fédération de pêche de la Haute-Savoie
  - Daniel DIZAR, président et Philippe HUCHET chargé d'étude excusés

**Liste des invitations et retours en pièce jointe**